

CHAMPIONNAT FEDERAL DU GOLF D'ENTREPRISE DAMES ET MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses et joueurs amateurs licenciés ou rattachés d'un club entreprise affiliée la ffgolf.

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

- Etre membre d'une association d'entreprise de la ligue. Les joueurs devront être soit licenciés d'une association d'entreprise, soit rattachés dans le club qu'ils représentent via Extranet.
- Une attestation justifiant la qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie par chaque joueur.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 90 participant(e)s :

- 60 joueurs qualifiés par leur ligue.
- 10 joueuses et 20 joueurs retenu(e)s par ordre de l'index à la date de clôture des inscriptions.

FORME DE JEU

Stroke-play brut / 36 trous / 18 trous par jour, une série Dames et une série Messieurs.

En cas d'égalité pour la première place de chaque série, le départage se fera en play-off trou par trou.

Pour toute autre égalité, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

ENGAGEMENT

Les ligues doivent inscrire les joueurs qualifiés sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

Pour les joueuses et joueurs non qualifiés dans leur ligue : les inscriptions doivent être effectuées au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1) directement sur le site internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

PRIX

Les vainqueurs messieurs et dames seront déclarés Champion et Championne de France du Golf d'Entreprise.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premiers dans chaque série.